



PENSION ALIMENTAIRE A REMBOURSER

Par **florette64**, le **28/05/2009** à **11:31**

Bonjour,

Je dois rembourser un trop perçu de pension alimentaire.

Mon avocate me conseille d'attendre que Mr me signifie l'arrêt par voie d'huissier puis le commandement de payer pour effectuer le remboursement.

Je m'interroge quant-aux frais occasionnés par le passage de l'huissier. Pouvez-vous m'éclairer ?

Merci pour vos réponses.

Par **ardendu56**, le **30/05/2009** à **23:54**

florette64, bonsoir

C'est sot d'attendre, les frais d'huissier seront à votre charges et il vous faudra rembourser quand même.

Bonne soirée.